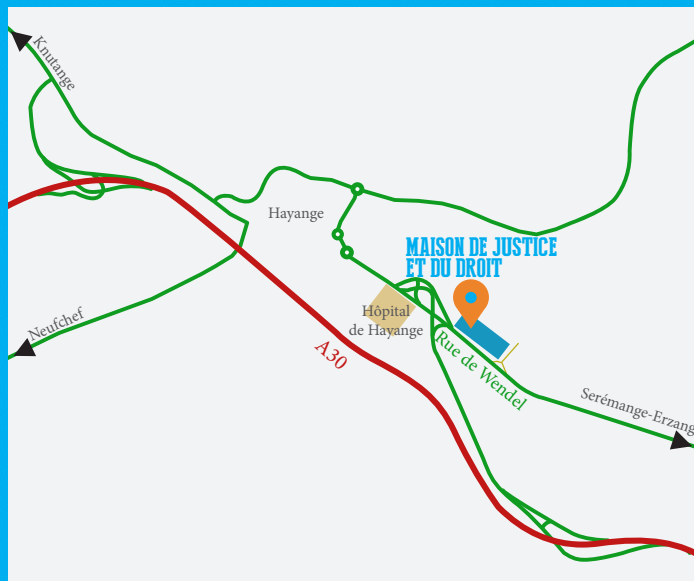


LES PERMANENCES DES INTERVENANTS

ADIL	Information sur l'habitat aux propriétaires, copropriétaires et locataires. 2^e mardi et 4^e vendredi du mois de 9h30 à 12h.
APSYS EMERGENCE	Information sur la médiation familiale, réponse aux conflits liés à un divorce, une séparation. 1 vendredi sur 3 de 14h à 16h.
ATAV	Ecoute privilégiée afin d'identifier les besoins et les difficultés des victimes. Accompagnement dans les démarches judiciaires tout au long de la procédure. Tous les jeudis de 14h à 17h.
AVOCATS	Conseils juridiques, généralistes ou spécifiques. Le vendredi uniquement sur rendez-vous.
CIFF CDF	Information sur le droit de la famille, le droit social et le droit du travail. Le mardi tous les 15 jours de 14h à 17h.
CLCV	Accompagnement dans le règlement de litiges liés à la consommation. Le lundi tous les 15 jours de 14h30 à 15h30.
CONCILIATEUR DE JUSTICE	Résolution à l'amiable de litiges en lien avec un problème de voisinage, de consommation, de copropriété... Le mercredi tous les 15 jours de 14h30 à 16h30.
DELEGUES DES DEFENSEURS DES DROITS	Lutte contre les discriminations. Défenseurs des enfants. Médiation avec les services publics. Le 1^{er} lundi du mois de 9h à 12h et le 3^e vendredi du mois de 9h à 11h.
ESPACE RENCONTRE	Information sur la démarche de médiation familiale pour le maintien du lien parents/enfants. 1 vendredi sur 3.
THIONVILLE MEDIATION	Information sur la médiation familiale, réponse aux conflits liés à un divorce, une séparation. 1 vendredi sur 3.
UFC QUE CHOISIR	Information, conseil, représentation et défense des consommateurs. Le mercredi tous les 15 jours de 14h30 à 16h30.
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse.
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

NOUS TROUVER

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
10 rue De Wendel
57700 HAYANGE
(A proximité du parc de l'Orangerie)



NOUS CONTACTER

Tél. : 03.82.51.98.62
Mail : mjd-val-de-fensch@justice.fr

LES HORAIRES

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Ministère de la Justice

LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

DU VAL DE FENSCH



UN LIEU D'ACCUEIL ET DE RENCONTRE

DES PROFESSIONNELS A VOTRE SERVICE

Demander une assistance juridique, obtenir réparation, faire respecter ses droits....

La Maison de Justice et du Droit du Val de Fensch regroupe au sein d'un même lieu des professionnels du droit et des associations spécialisées qui vous apportent des réponses dans tous les domaines de la vie quotidienne : travail, famille, logement, consommation....

ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT

Un greffier et un agent de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, vous aident dans vos démarches, vous écoutent, vous accompagnent et vous informent sur vos droits dans le respect de la confidentialité.

CONSEIL ET CONCILIATION

Sur rendez-vous :

- des avocats vous conseillent dans le cadre de consultations juridiques ;
- un conciliateur de justice intervient à la demande de personnes en conflit pour tenter de résoudre à l'amiable des litiges civils (voisinage, consommation, logement....) ;
- un délégué du défenseur des droits intervient en matière de médiation avec les services publics, de défense des droits de l'enfant et de lutte contre les discriminations ;
- différentes associations vous apportent des informations sur les droits (CIIFFCIDE, ATAV Association Thionvilloise aux Victimes, ADIL, UFC Que Choisir, CLCV).

UN SERVICE GRATUIT ET CONFIDENTIEL

Tous les services d'information, de conseil, d'orientation et de médiation dispensés au sein de la Maison de Justice et du Droit sont entièrement gratuits et garantissent la confidentialité.

VOTRE FAMILLE

Divorce, PACS, pension alimentaire, héritage, autorité parentale, droit de visite et d'hébergement...

VOTRE LOGEMENT

Litige entre propriétaires et locataires, bail, restitution de caution...

VOTRE EMPLOI

Licenciement abusif, droit du travail, convention collective...

VOS LITIGES AU QUOTIDIEN

Consommation, crédit, caution, contrats...



L'AIDE JURIDICTIONNELLE

LES REQUÊTES DEVANT LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES

LE PACS

Pacte Civil de Solidarité

LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

pour les mineurs et par mariage, liste des pièces à fournir

LES FORMULAIRES DE DÉCLARATION AU GREFFE

pour les procédures devant le juge de proximité et le juge d'instance



accueil
informations

